

Directive 00_14 Respect du principe d'égalité dans les communications de la HEP

Le Comité de direction de la Haute école pédagogique (ci-après : HEP),

- vu l'art. 7 de la Loi sur la Haute école pédagogique du 12 décembre 2007 (LHEP)
- vu l'art. 89 du Règlement d'application de la LHEP du 3 juin 2009 (RLHEP)
- vu la Directive 00_12 du Comité de direction du 31 mars 2014

arrête

Article premier — Buts

¹ Afin de contribuer au respect du principe d'égalité, le Comité de direction incite à l'usage du langage épïcène dans toutes les communications institutionnelles de la HEP.

² Cet encouragement à recourir au langage épïcène vise à :

- a) tenir compte de l'ensemble des destinataires des communications, sans privilégier l'une ou l'autre catégorie, pour permettre à toutes et tous de se sentir également concerné-es ;
- b) donner à l'ensemble des documents écrits de l'institution une base rédactionnelle commune et harmoniser les solutions variables actuellement employées.

Art. 2 — Champ d'application

¹ La directive s'applique à la correspondance et aux documents publiés par l'institution, quel que soit le support utilisé.

² Elle s'applique également aux nouveaux textes relevant du cadre juridique de la HEP. Dans ce cas, une mention générale en début de document correspond aux intentions de la présente directive.

³ Sont également concernés les visuels figurant dans les différents supports : leur choix implique une analyse préalable pour veiller à éviter les stéréotypes.

Art. 3 — Personnes concernées

¹ La directive s'adresse à l'ensemble des collaboratrices et collaborateurs, qui l'appliquent à toutes leurs communications professionnelles. Les étudiant-e-s sont encouragé-e-s à faire usage de la rédaction épïcène dans leurs productions écrites, notamment pour leur travail de mémoire.

Art. 4 — Mise en œuvre

¹ Les principes généraux et recommandations utiles à l'écriture épïcène font l'objet d'une publication spécifique de *l'Instance pour la promotion de l'égalité*. Cette publication sera diffusée à l'ensemble de la communauté de la HEP et sera mise à disposition sur le site internet de la HEP Vaud.

Approuvé par le Comité de direction
Lausanne, le 30 septembre 2015

(s)

Guillaume Vanhulst, recteur